Programme de formation

Réglementation des droits à conduire

28/04/2026

Prix INTER : à partir de 800,00 € net de TVA

Durée : 2 jours soit 14 heures

Public : tout agent

Prérequis : aucun

Objectifs :
Maitriser les bases de la réglementation des droits à conduire ;
Connaitre le fonctionnement et le rôle de la commission médicale.

Programme :
Introduction : court rappel des différents permis de conduire

1- Permis de conduire et visite médicale
Permis de conduire professionnel : contrôle médical obligatoire

- Quand passer la visite
- La préparation de la visite
- Les documents à fournir
- Comment se passe la visite ?
- Conséquence de l'avis favorable/défavorable

Permis de conduire et visite médicale pour raisons de santé

- Dans quels cas passer une visite médicale ?
- Comment faire la demande ?
- Les documents à fournir
- Comment se passe la visite ?
- Conséquence de l'avis favorable/défavorable

Visite médicale en commission médicale (invalidation points à 0, annulation, suspension alcool/stupéfiants)

- Suspension, invalidation ou annulation du permis de conduire ;
 - Suspension de moins de 6 mois ;
 - Suspension de plus de 6 mois ;
 - Invalidation ou annulation.
- Où s'adresser ?
 - Infraction liée à l'alcool ou aux stupéfiants ;
 - Autre infraction.
- Déroulé de l'examen

Programme de formation

- Présentation de l'avis médical à préremplir avant de passer le contrôle médical ;
- Pièces à présenter lors de l'examen ;
- Procédure en cas de suspension de moins de 6 mois ;
- Procédure en cas d'annulation, d'invalidation ou de suspension de 6 mois ou plus : un examen psychotechnique.

La réglementation des commissions d'appel et les pratiques en cas d'inaptitude

- Remise de l'original de l'avis médical (une copie si administré reçu en commission) ;
- Préfet l'invite à présenter ses observations ;
- A la suite de l'avis médical, la décision prise par le préfet d'aptitude temporaire, d'aptitude avec restrictions d'utilisation du permis ou d'inaptitude permet un recours devant la commission médicale d'appel ;
- Recours devant le juge administratif si l'avis médical négatif et décision du préfet sont maintenus.

La gestion des signalements : comment les traiter et que faire si un usager ne réalise pas la visite médicale demandée ?

2- Les suspensions de permis de conduire : le volet judiciaire

Distinguer les trois procédures entraînant un retrait de permis :

- L'invalidation du permis ;
- La suspension du permis, administrative ou judiciaire ;
- L'annulation judiciaire du permis.

Procédure de la suspension administrative

- Rétention de permis : liste des infractions concernées ;
- Rétention immédiate du permis de conduire : durée(s) et conséquences de la mesure ;
- Après ces 72 h ou 120 h récupération du permis ? ;
- Entre la rétention et la suspension administrative, droit de conduire ? ;
- Durée de la suspension administrative du permis ;
- Sanctions pour conduite pendant la suspension administrative de permis ;
- Aménagement de la suspension administrative pour son travail
- Suspension et voiture sans permis ;
- Suspension de permis et EAD (éthylotest anti-démarrage) ;
- Suspension administrative et avis de contravention.

Procédure pénale

- Rappel sur les procédures judiciaires : les ordonnances pénales, les jugements par défaut, les jugements contradictoires et les compositions pénales ;
- La procédure est imposée par les faits et la situation de chaque justiciable ;
- Composition des dossiers de composition pénale au sein des tribunaux judiciaires ;
- Les suites pénales à la suspension administrative ;
- Quelle différence entre la suspension administrative et la suspension judiciaire ? ;
- Comment s'articulent suspension administrative et suspension judiciaire ?

3- La conversion des permis de conduire étrangers en permis français

Échange d'un permis de conduire obtenu en Europe (UE/EEE)

- Les conditions d'échange ;
- La procédure, les documents à fournir ;
- Conduire dans l'attente du permis français.

Echange d'un permis de conduire obtenu dans une com ou pays étranger hors UE

Programme de formation

- Les conditions d'échange ;
- La procédure, les documents à fournir ;
- Conduire dans l'attente du permis français.

- 4- Le permis de conduire numérique

Le mode opératoire pour obtenir le permis numérique ;
Utilisation lors d'un contrôle routier ;
Remplace-t-il le permis physique ? ;
Se met-il à jour automatiquement en cas de nouveau permis ou nouvelle date de validité ?

Formateur référent :
M. Jean-Baptiste Planchin, consultant-formateur (FPE, FPH, FPT et secteur privé), intervenant en prévention des risques professionnels agrée

Méthode pédagogique :
Identification des besoins et des attentes avec un questionnaire d'évaluation des attentes et auto-positionnement ;
Activités brise-glace ;
Apport des connaissances : exposé oral et interaction avec les apprenants, activités en petits groupes pour la résolution de problèmes et des médias variés ;
Apprentissage interactif au cours de discussions, ateliers pratiques, quiz interactif.

Moyens et supports pédagogiques :
Présentations en vidéoprojection
Quiz interactifs / questionnaires
Espace de stockage extranet des stagiaires : document pédagogique, documents d'informations complémentaires (articles, rapports, études, arrêts juridiques etc.), dossiers documentaires.

Modalités d'évaluation et de suivi :
20 jours avant la formation, un questionnaire de recueil des besoins et un auto-positionnement est envoyé par aux participants.
La préinscription est confirmée soit après avis du responsable de formation pour un salarié, un agent public ou un bénévole soit après concertation de l'intéressé-e.
Aucune inscription ne sera validée sans une convention de formation signée.
L'évaluation par le formateur se fait tout au long de la formation.
A la fin de la formation, un questionnaire d'évaluation et de satisfaction de fin de formation ainsi qu'un auto-positionnement de fin de formation est envoyé par courriel aux participants.
90 jours après la formation, un questionnaire d'évaluation à froid est envoyé par courriel aux participants.

Informations sur l'accessibilité :
Tout participant en situation de handicap ou nécessitant une adaptation particulière, éprouvant des difficultés particulières ou ayant des contraintes spécifiques est invité à prendre contact avec notre référent handicap.
Nos modalités pédagogiques peuvent être adaptées en fonction de votre handicap par l'utilisation d'outils appropriés (documents en Braille, logiciel NVDA/Jaws, langue des signes française etc.).